



Anael Finance Ws

Mise à jour des écritures batch

Documentation Utilisateurs

© Copyright 2020 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance Ws version V4R5

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : 30 juin 2021

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Documents liés	5
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Mise à jour des écritures BATCH	7
Principe général.....	7
Chapitre 2 Traitement.....	9
Critères de sélection.....	9
Onglet « Liste des journaux ».....	10
Onglet « Liste Pièces ».....	12
Onglet « Pièces »	15
MAJ des enregistrements détail	21
Onglet « Zones principales de l'enregistrement »	21
Onglet « Zones statistiques ».....	31
Onglet « Informations complémentaires »	32
Chapitre 3 Droits en « Mise à jour des écritures BATCH »	37
Principe.....	37

À propos de ce manuel

Ce traitement permet de mettre à jour les pièces à intégrer (FMINTEGRATION) interfacées ou générées par les traitements de FINANCE WS en effectuant les contrôles de validité de lignes.

Public concerné

Utilisateurs d'Anael Finance Ws

Périmètre du document

Version V4R5

Pré-requis

N/A

Documents liés

Aucun

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	30 avril 2008	Claudie Enez	Création du document
1.1	30 oct. 2008	Jérôme Mailley	Mise en forme
1.2	05 Janvier 2011	Cl. ENEZ	V4R3 : « Nouvelle ligne », affichage des dates de validité CCA et Contrôles des zones
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
2.1	Sept. 2013	B.Quevedo Claudie Enez	V4R5 – Mises à jour – Déduction partielle TVA Gestion des documents dématérialisés
2.2	11 Août 2020	Claudie ENEZ	V4R5 : Application du modèle WORD Gestion des droits sur la « Mise à jour des écritures BATCH »

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com/> pour créer un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail de Support Infor. Pour accéder à la documentation, cliquez sur **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de documentation.

Si vous avez des commentaires au sujet de la documentation Infor, vous pouvez envoyer un e-mail à documentation@infor.com.

Chapitre 1 Mise à jour des écritures BATCH

Principe général

La mise à jour interactive des écritures Batch dans FMINTEGRATION permet de mettre à jour un ensemble de pièces comptables en exploitant les fonctions de « sélection, modification et suppression » qui sont soumises à certaines conditions fonctionnelles.

Ce traitement permet de mettre à jour les pièces interfacées ou générées par les traitements de FINANCE WS par le biais de plusieurs onglets :

- Critères de sélection
- Liste des journaux
- Liste des pièces
- Pièces

Les onglets relatifs au détail d'un enregistrement sont les suivants :

- Zones principales de l'enregistrement
- Zones analytiques
- Zones statistiques
- Informations complémentaires
 - L'objectif de ce traitement est de faciliter la modification par lot de certaines « zones entête » sur une pièce ou un ensemble de pièces comptables, et de permettre la mise à jour directe de certaines zones sur les mouvements détail. Ce traitement permet également la suppression d'une pièce ou d'un ensemble de pièces comptables dans le fichier des écritures BATCH.

Chapitre 2 Traitement

Critères de sélection

Pour mettre à jour les écritures BATCH, les critères de sélection sont les suivants :

- Etablissement
- Exercice
- Type de journal (si blanc, extraction de tous les types de journaux)
- Journal début et fin
- Date comptable début et fin
- Type des écritures (comptable, extracomptable ou les deux)
- Signature début et fin.

Ce traitement filtre les enregistrements en provenance de FMINTEGRATION en fonction des critères sélectionnés.

The screenshot shows the 'Mise à jour des écritures' (Batch Update) window in the Infor FMS Anael Finance 4.5.0.0 application. The window has a menu bar with options: Paramétrer, Comptabiliser, Consulter, Editer, Régler, Gérer, Options, Workflow, Fenêtre, and ?. Below the menu bar, there are three tabs: 'Critères de sélection' (selected), 'Liste journaux', and 'Liste pièces'. The main area contains a list of selection criteria:

- Société: CEZ01 (IGS FRANCE)
- Etablissement: [dropdown]
- Exercice: 2013 (Exercice 2013)
- Type journal: V (Vente)
- Journal début: 70 (VTE BIENS ET SERVICE)
- Journal Fin: 70 (VTE BIENS ET SERVICE)
- Date comptable début: 01/08/2013
- Date comptable Fin: 31/08/2013
- Type des écritures: Comptable
- Signature début: [input field]
- Signature Fin: [input field]

A 'Traitement' button is located at the bottom of the form.

Onglet « Liste des journaux »

Ce tableur est alimenté par les journaux correspondant aux critères de sélection.

Cet onglet permet d'activer trois fonctions :

- Sélection (Accès à la liste des pièces)
- Modification (Modification des zones entête d'un journal)
- Suppression d'un lot d'écritures associées à un journal.

L'écran est décomposé en deux parties :

- Rappel des critères de sélection
 - Société
 - Etablissement
 - Exercice
 - Type de journal et code journal
 - Date comptable
 - Type d'écriture et n° de version extracomptable
- Tableur résultat :

Les enregistrements sélectionnés sont triés par établissement, code journal, date comptable, type d'écriture, n° version extracomptable et par identifiant. Le nombre d'enregistrements correspond au nombre de pièces associées à chaque rupture.

Remarque : si une pièce est comptabilisée sur plusieurs établissements, seule la première ligne de la pièce est prise en compte dans l'affichage des enregistrements.

L'écran se présente comme suit :

The screenshot shows the 'Liste des journaux' tab in the Infor FMS Anael Finance 4.5.0.0 application. The left panel contains selection criteria for Société (CE201 - IGS FRANCE), Etablissement (0008 - BASTILLE), Exercice (2013 - Exercice 2013), Type journal (V - Vente), Journal (70 - VTE BIENS ET SERVICE), Date comptable (06/08/2013), Type des écritures (Comptable), and Numéro de la version extra-comptable. The right panel displays a table with the following data:

Journal	Date	Type d'écriture	N° Version EC	Identifiant utilisateur	Etablissement	Nombre Enreg
70	01/08/2013	C		CEZ	0008	2
70	04/08/2013	C		CEZ	0008	1
70	05/08/2013	C		CEZ	0008	1
70	06/08/2013	C		CEZ	0008	2

Les trois fonctions principales de l'onglet « Liste des journaux » sont les suivantes :

Bouton « Sélection » : 

Ce traitement permet de sélectionner un ou plusieurs journaux dans le tableur afin d'afficher dans l'onglet « Liste des pièces » tous les numéros internes associés (TNUMINT) au journal sélectionné. Rappelons que chaque n° interne correspond à une pièce comptable. Ce bouton « Sélection » ne peut être activé que si un enregistrement est sélectionné préalablement dans le tableur « Liste des journaux ».

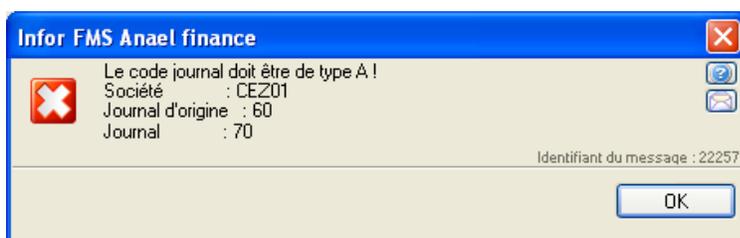
Bouton « Modification » : 

Ce traitement permet de modifier par lot certaines « zones entête » sur toutes les pièces comptables associées au journal. Pour procéder à la modification des enregistrements, sélectionner un ou plusieurs enregistrements dans le tableur « Liste des journaux », modifier les valeurs des différentes « zones entête » qui sont démasquées à l'écran, puis presser sur le bouton « Modification ». Dès l'enregistrement effectif des modifications, ces dernières sont prises en compte immédiatement dans le fichier des écritures BATCH FMINTEGRATION.

Les « zones entête » modifiables sont les suivantes :

Journal :

Le nouveau code journal doit être de même type que le journal d'origine. Sinon un message bloquant s'affiche : « Le code journal doit être de type x »



Date comptable :

Elle doit être associée à l'exercice d'origine de la pièce.

Si la nouvelle date comptable est associée à une période différente de celle d'origine, un message de confirmation s'affiche. La date comptable doit être postérieure ou égale à la date de document.

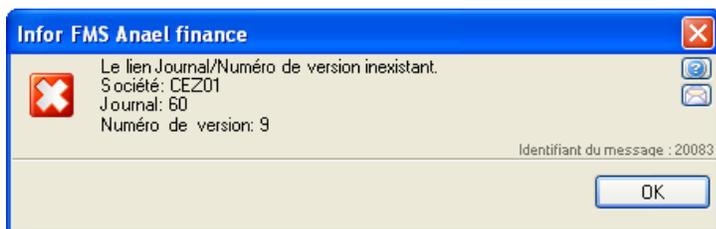
Type d'écriture

Les deux valeurs possibles sont les suivantes. Un seul critère à la fois peut être sélectionné :

- comptable,
- extracomptable

N° de version extracomptable :

Le n° de version est obligatoire si le type d'écriture est « extracomptable ». Seuls les numéros de version extracomptables autorisés sur le journal sont affichés dans la liste des numéros de version extracomptables. Si l'utilisateur saisit un n° de version non autorisé sur le journal, alors un message bloquant s'affiche : « Le lien journal/numéro de version inexistant »

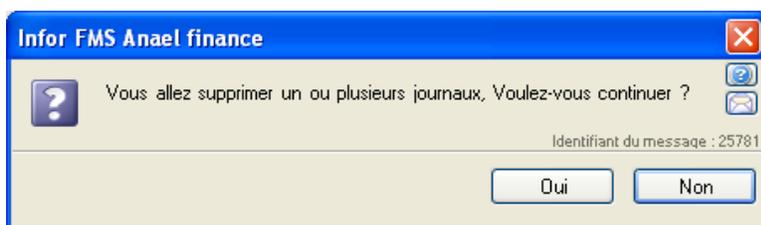


Lors de la validation des nouveaux critères, toutes les pièces associées à l'enregistrement sélectionné sont mises à jour par ces nouvelles valeurs.

Bouton « Suppression » : 

Ce traitement permet la suppression de un ou plusieurs enregistrements dans l'onglet « Liste des journaux ». Ce bouton « Suppression » ne peut être activé que si un ou plusieurs enregistrements sont sélectionnés préalablement dans le tableur « Liste des journaux ». Ce traitement supprime l'ensemble des pièces comptables associées aux enregistrements sélectionnés, en mettant à jour immédiatement le fichier des écritures BATCH FMINTEGRATION.

Lors de la suppression d'un ou plusieurs journaux, un message de confirmation de suppression est automatiquement affiché.



Onglet « Liste Pièces »

L'onglet « Liste Pièces » affiche les différentes pièces comptables associées à l'enregistrement sélectionné dans le tableur « Liste des journaux ». Pour afficher la « liste des pièces », sélectionner un ou plusieurs enregistrements dans le tableur « Liste des journaux », puis presser sur « Sélectionner » afin que la « liste des pièces » soit remise à jour dans cet onglet.

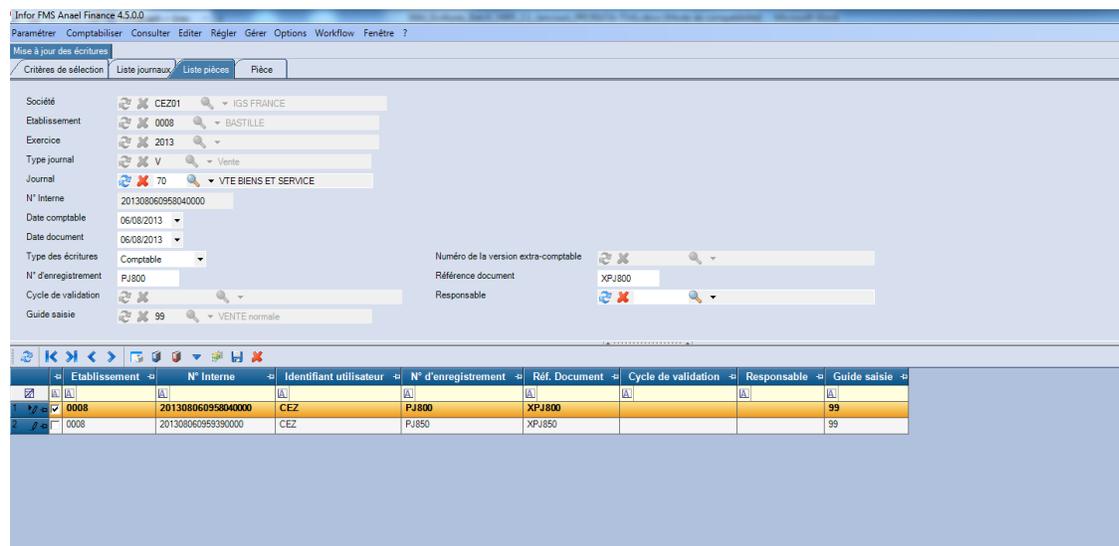
L'écran est décomposé en deux parties :

- Rappel des « zones entête » de la pièce sélectionnée
- Tableur résultat : les enregistrements sélectionnés sont affichés par établissement, n° interne, n° enregistrement, référence document, cycle de validation, responsable et guide de saisie, identifiant.

Cet onglet permet d'activer trois fonctions :

- Sélection (Accès aux lignes détail de la pièce) 
- Modification (Modification des zones entête d'une pièce comptable) 
- Suppression d'une ou plusieurs pièces comptables. 

L'écran se présente comme suit :



Les trois fonctions principales de l'onglet « Liste des pièces » sont les suivantes :

Bouton « Sélection »

Ce traitement permet de sélectionner une pièce comptable (numéro interne) dans le tableur afin d'afficher dans l'onglet « Pièce » tous les mouvements détail de la pièce comptable sélectionnée (mouvements généraux uniquement si le journal n'est pas purement analytique). Les imputations analytiques sont affichées dans l'onglet « Zones analytiques » au niveau du détail de la pièce.

Ce bouton « Sélection » ne peut être activé que si un enregistrement est sélectionné préalablement dans le tableur « Liste des pièces ».

Bouton « Modification »

Ce traitement permet de modifier certaines « zones entête » sur une des pièces comptables affichées dans le tableur. Une seule pièce peut être modifiée à la fois.

Pour procéder à la modification des enregistrements, sélectionner un enregistrement dans le tableur « Liste des pièces », modifier les valeurs des différentes « zones entête » qui sont démasquées à l'écran, puis presser sur le bouton « Modifier ». Dès la confirmation, puis l'enregistrement effectif des modifications, ces dernières sont prises en compte immédiatement dans le fichier des écritures BATCH FMINTEGRATION.

Les « zones entête » modifiables sont les suivantes :

Date comptable :

Elle doit être associée à l'exercice d'origine de la pièce. Si la nouvelle date comptable est associée à une période différente de celle d'origine, un message de confirmation s'affiche. La date comptable doit être postérieure ou égale à la date de document.

Type d'écriture

Les deux valeurs possibles sont les suivantes. Un seul critère à la fois peut être sélectionné :

- comptable,

- extracomptable

N° de version extracomptable :

Le n° de version est obligatoire si le type d'écriture est « extracomptable ». Seuls les numéros de version extracomptables autorisés sur le journal peuvent être sélectionnés.

N° enregistrement :

Cette zone n'est pas accessible si le journal est déclaré à numérotation automatique d'enregistrement.

Référence document

Cycle de validation :

Cette zone est accessible uniquement sur les journaux d'achat (Type A).

Responsable

Guide de saisie :

Cette zone est accessible uniquement sur les journaux purement analytiques (Type Y).

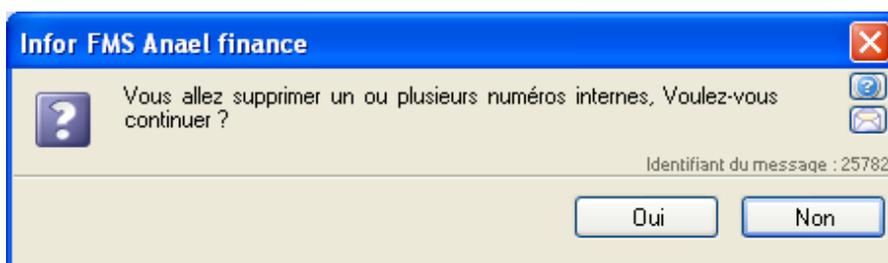
Lors de la validation des nouveaux critères, toutes les pièces associées à l'enregistrement sélectionné sont mises à jour par ces nouvelles valeurs.

Bouton « Suppression » 

Ce traitement permet la suppression de un ou plusieurs enregistrements dans l'onglet « Liste Pièces ». Ce bouton « Suppression » ne peut être activé que si un ou plusieurs enregistrements sont sélectionnés préalablement dans le tableur « Liste Pièces ». Ce traitement supprime l'ensemble des pièces comptables associées aux enregistrements sélectionnés, en mettant à jour immédiatement le fichier des écritures BATCH FMINTEGRATION.

Si les pièces comptables ont des enregistrements dans les tables secondaires notamment le portefeuille d'effets (FMINTEGRPORTEF) et dans la table des anomalies (FMINTEGRANO) via le code société et le numéro interne TNUMINT, alors ils seront supprimés également.

Lors de la suppression d'un ou plusieurs numéros internes, un message de confirmation de suppression est automatiquement affiché.



Onglet « Pièces »

L'onglet « Pièce » affiche tous les « mouvements détail » relatifs à l'enregistrement sélectionné dans le tableur « Liste des pièces ». Pour afficher les mouvements détail de la « Pièce », sélectionner un enregistrement dans le tableur « Liste des pièces », puis presser sur « Sélection » afin que l'onglet « Pièce » soit mis à jour. Ce traitement affiche uniquement les mouvements de comptabilité générale dans le tableur.

Les fonctions « Visualisation » et « Modification » permettent d'accéder aux 4 onglets relatifs au détail de l'enregistrement.

Ces onglets sont référencés comme suit :

- Zones principales de l'enregistrement
- Zones analytiques
- Zones statistiques
- Informations complémentaires

L'écran est décomposé en deux parties :

- Rappel des « zones entête » de la pièce
- Tableur résultat.

Concernant la présentation du tableur, deux cas de figure se présentent :

- **Pièce comptable sur un journal différent du type 'Y' (analytique).**

Les mouvements détail de la pièce sont affichés par établissement, n° interne, n° de séquence, n° ligne analytique, n° enregistrement, compte, auxiliaire, tiers, montant débit société, montant crédit société, libellé, devise, montant devise, moyen de paiement, date d'échéance, libellé complémentaire.

- **Pièce comptable sur un journal purement analytique (= type 'Y')**

Les mouvements détail de la pièce sont affichés par établissement, n° interne, n° de séquence, n° ligne analytique, n° enregistrement, n° axe, centre d'imputation, chapitre, nature, montant débit société, montant crédit société, libellé, devise, montant devise, catégorie de nature, libellé complémentaire.

Cet onglet permet d'activer les fonctions suivantes :

Bouton « Visualisation » 

Affichage de toutes les zones détail d'un mouvement de la pièce, via les 4 onglets référencés ci-dessus

Bouton « Modification » 

Modification des zones détail d'un mouvement de la pièce, via les 4 onglets référencés ci-dessus) entête d'une pièce comptable

Bouton « Suppression » 

Suppression d'un ou plusieurs mouvements détail de la pièce comptable.

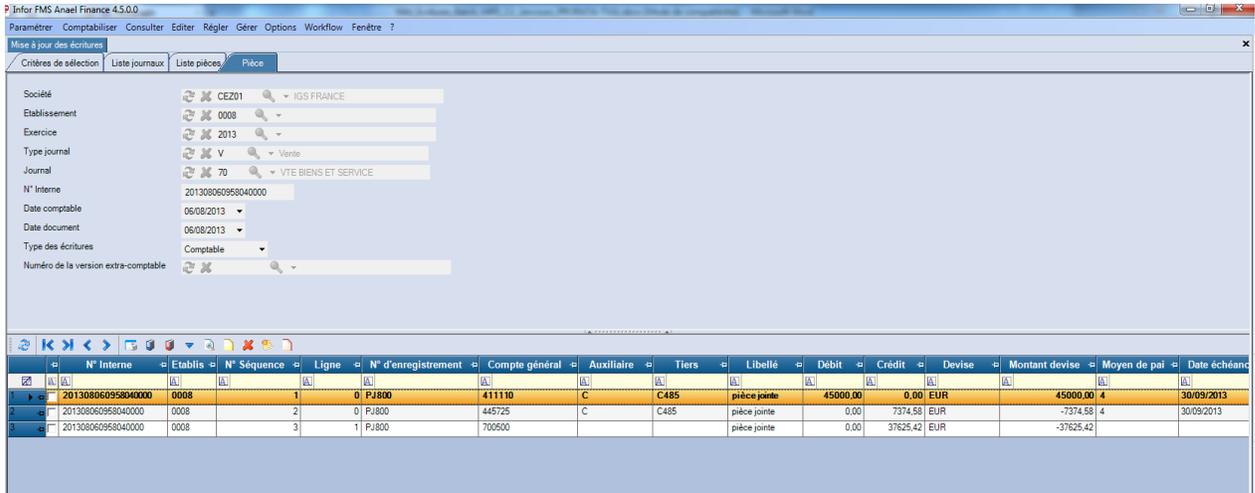
Bouton « Nouvelle ligne » 

Création possible d'une nouvelle ligne sur la pièce comptable.

Bouton « Visualiser fichier joint » 

Possibilité d'afficher le contenu du « fichier joint » qui est associé à la pièce comptable si un lien existe entre les deux dans la table **FMINTEGRPJ**.

L'onglet « Pièce » se présente comme suit :



N° Interne	Etablis	N° Séquence	Ligne	N° d'enregistrement	Compte général	Auxiliaire	Tiers	Libellé	Débit	Crédit	Devises	Montant devise	Moyen de pai	Date échéanc
201308060958040000	0008		1	0 PJ800	411110	C	C485	pièce jointe	45000.00	0.00	EUR	45000.00	4	30/09/2013
201308060958040000	0008		2	0 PJ800	445725	C	C485	pièce jointe	0.00	7374.58	EUR	-7374.58	4	30/09/2013
201308060958040000	0008		3	1 PJ800	700500			pièce jointe	0.00	37625.42	EUR	-37625.42		

Les différentes fonctions de l'onglet « Pièce » sont les suivantes :

Bouton « Visualisation » 

Ce traitement permet de sélectionner un mouvement détail de la pièce comptable afin de visualiser toutes les zones détail de comptabilité générale, analytique et statistiques relatives à l'enregistrement sélectionné dans le tableur « Pièce ». Ces données sont présentées via les 4 onglets référencés ci-dessus. Aucune mise à jour de la pièce n'est autorisée dans ce traitement. Ce bouton « Visualisation » ne peut être activé que si un enregistrement est sélectionné préalablement dans le tableur « Pièce ».

Bouton « Modification » 

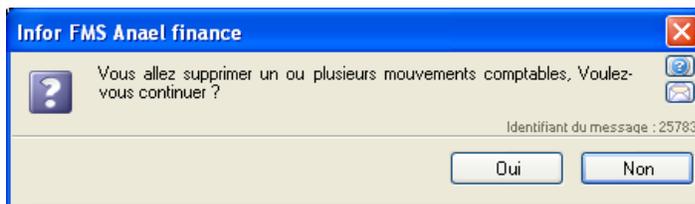
Ce traitement permet de modifier toutes les zones détail de comptabilité générale, de comptabilité analytique et les statistiques relatives à l'enregistrement sélectionné dans le tableur « Pièce ». Pour procéder à la modification d'un enregistrement, sélectionner un mouvement détail dans le tableur « Pièce », puis presser sur le bouton « Modification ». Cette fonction affiche automatiquement 4 onglets détail qui mettent en évidence toutes les zones de l'enregistrement. Toutes les zones déprotégées sont modifiables, mais la modification de certaines zones est soumise à certaines conditions. Dès l'enregistrement effectif des modifications, ces dernières sont prises en compte immédiatement dans le fichier des écritures BATCH FMINTEGRATION.

Bouton « Suppression » 

Ce traitement permet la suppression d'un ou plusieurs mouvements détail d'une pièce comptable. Ce bouton « Suppression » ne peut être activé que si un ou plusieurs enregistrements sont sélectionnés préalablement dans le tableur « Pièce ». Ce traitement supprime l'ensemble des

mouvements sélectionnés en mettant à jour immédiatement le fichier des écritures BATCH FMINTEGRATION.

Un message de confirmation de suppression est automatiquement affiché.



Bouton « Nouvelle ligne »

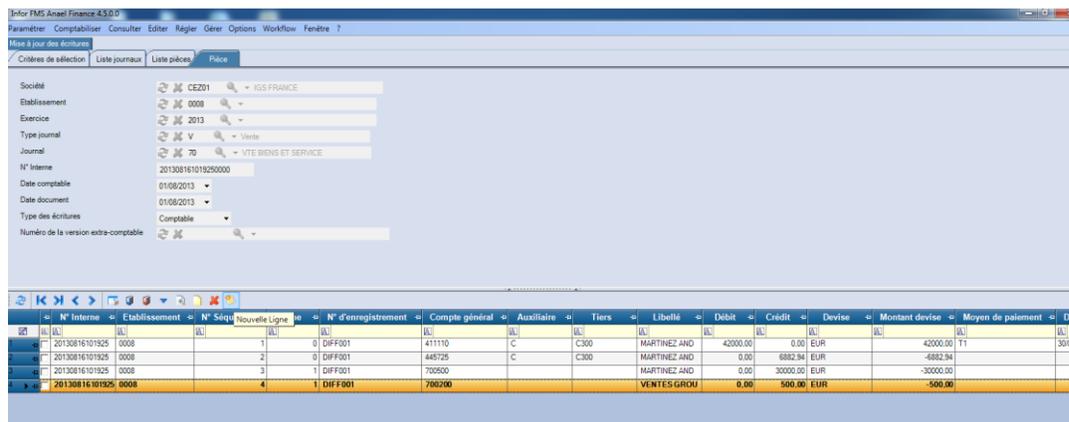
Ce traitement permet d'ajouter des lignes supplémentaires de comptabilité générale sur une pièce comptable existant dans FMINTEGRATION.

Cette fonctionnalité concerne autant les écritures de comptabilité générale, que les OD analytiques.

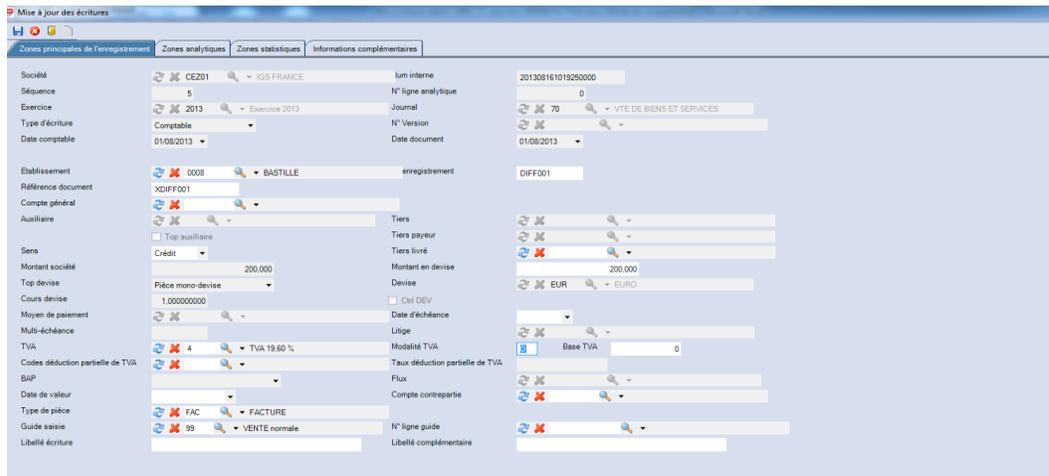
➤ **Exemple d'ajout de ligne sur une écriture de comptabilité générale :**

Le programme repère le dernière numéro de séquence de compta générale « DNOSEQ » de la pièce, puis l'incrémente de 1 lors de la création de la nouvelle ligne. Dans notre cas, le n° de séquence est à 4 sur la pièce d'origine.

La nouvelle ligne reprend toutes les données communes à la pièce.

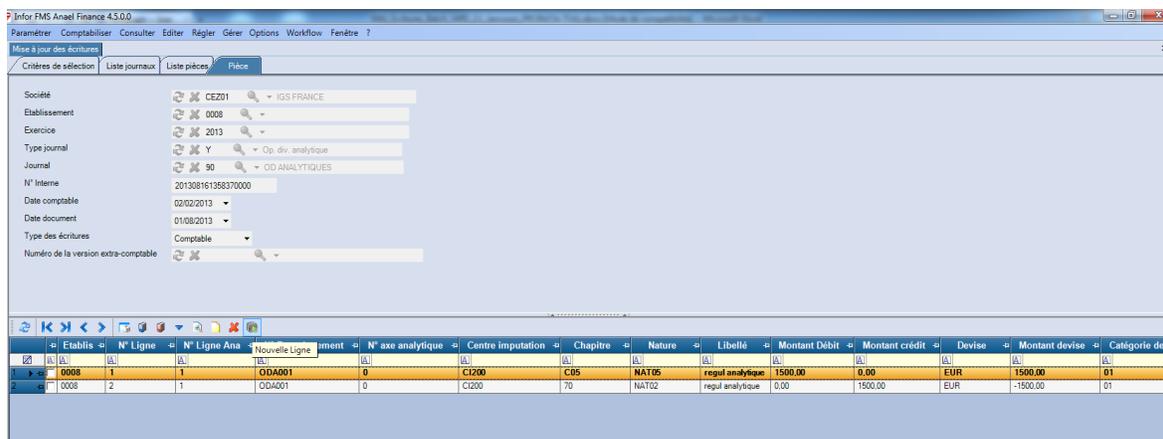


Lors de la création de la nouvelle ligne sur notre pièce de comptabilité générale, le programme incrémente le dernier DNOSEQ) + 1. Dans notre exemple, il est initialisé à 5. Les zones déprotégées à l'écran peuvent être renseignées. Le contrôle ligne est automatiquement activé à ce stade afin de contrôler la validité des données.



➤ **Exemple d'ajout de ligne sur une écriture purement analytique (sur un journal de type « Y ») :**

Le programme repère le dernier DNOSEQ/DLIGANA de la pièce, puis l'incrémente lors de la création de la nouvelle ligne analytique.



Rappel fonctionnel sur les journaux purement analytique (Type Y) dans FMINTEGRATION :

- si la zone « OD analytique avec compte général » n'est pas cochée dans la fiche société (onglet « Paramètres analytiques »), alors le guide de saisie devient obligatoire sur un

journal analytique dans FMINTEGRATION. Les numéros d'axes analytiques obligatoires sont donc recherchés dans le guide de saisie (Onglet « Axes analytiques).

- si la zone « OD analytique avec compte général » est cochée dans la fiche société (onglet « Paramètres analytiques »), alors le compte général devient obligatoire sur un journal analytique dans FMINTEGRATION. Les numéros d'axes analytiques obligatoires sont donc recherchés sur le compte général dans la table des comptes généraux FPCPTGENE (Onglet « Axes analytiques). Le guide de saisie peut être renseigné aussi, mais n'est pas contrôlé dans ce cas.

Les zones déprotégées à l'écran peuvent être renseignées. Le contrôle ligne est automatiquement activé à ce stade afin de contrôler la validité des données.

Bouton « Visualiser fichier joint » 

Ce bouton est exploité dans le module « Gestion des documents dématérialisés ». Cette fonction permet d'afficher le contenu du « fichier joint » associé à la pièce comptable à intégrer.

L'affichage de ce bouton est conditionné dans l'onglet « Pièce ». Deux cas de figure se présentent :

- Ce bouton apparaît à l'écran uniquement si un lien existe entre un « fichier joint » et la pièce comptable (via le TNUMINT) dans FMINTEGRP. Le programme recherche le fichier joint dans le répertoire associé au code chemin des « Fichiers à attacher en intégration » (défini dans l'onglet « LAD/GED » de la société). Si ce répertoire n'est pas renseigné dans la société, le programme recherche alors le fichier joint dans le répertoire associé au code chemin des « Fichiers à attacher en saisie ». En effet, une même corbeille de « fichiers joints » peut être utilisée en saisie pioche ou en intégration des écritures.
- Si aucun « fichier joint » n'est associé à l'écriture comptable dans FMINTEGRP, alors ce bouton disparaît à l'écran.

Rappel :

Le lien entre le « fichier joint » et la référence de la pièce est mémorisé dans le fichier FMINTEGRP. Un seul « fichier joint » peut être associé à un enregistrement société/numéro interne.

Il est structuré comme suit : Société/TNUMINT/TIMAGE

La zone TIMAGE mémorise la référence-Fichier-joint.

TSTE	TNUMINT	TIMAGE	TUSERCRE	DATCRE	TUSERMAJ	DATMAJ
▶ CEZ01	201306241325400000	INTG006.DOC	... CEZ	2013-06-25 00:00:00.000	NULL	NULL
CEZ01	201306251425400000	BUDGET_B01.XLS	... CEZ	2013-06-25 00:00:00.000	NULL	NULL
CEZ01	201307050908420000	FAC_INT-A01.DOC	... CEZ	2013-06-25 00:00:00.000	NULL	NULL
CEZ01	201308060958040000	Facture_INTEG_W06.DOC	... CEZ	2013-08-06 00:00:00.000	NULL	NULL
CEZ01	201308060959390000	Facture_INTEG_W99.DOC	... CEZ	2013-08-06 00:00:00.000	NULL	NULL
*	NULL	NULL	NULL	NULL	NULL	NULL

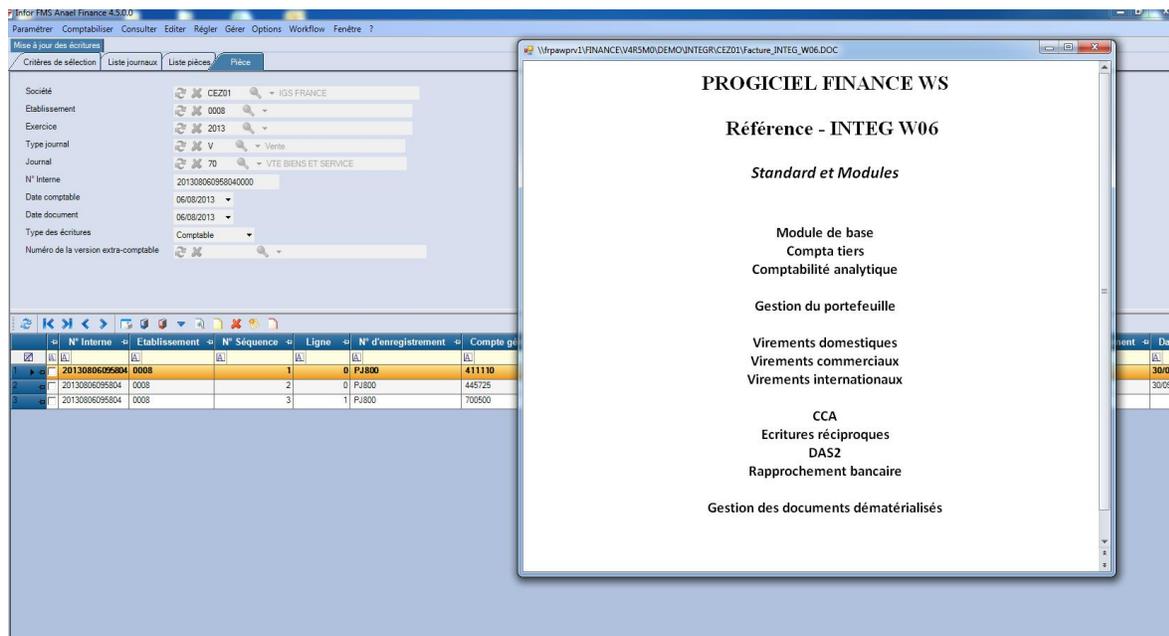
La visualisation du « fichier joint » se présente comme suit :

Dans notre exemple :

- Le répertoire/sous-répertoire qui mémorise les « fichiers à attacher en intégration » est INTEGR\CEZ01 (le sous-répertoire CEZ01 correspond au code société dans notre cas).
- le n° interne (TNUMINT) est : 201308060958040000.
- La référence du fichier joint est « Facture_INTEG_W06.doc »

Lors de la visualisation du fichier joint, le code chemin est rappelé dans la partie supérieure de la fenêtre.

\\serveur\Finance\V4R5M0\DEMO\INTEGR\CEZ01\Facture_INTEG_W06.doc



MAJ des enregistrements détail

Les fonctions « Visualisation » et « Modification » permettent d'accéder aux 4 onglets relatifs au détail de l'enregistrement.

Ces onglets sont référencés comme suit :

- Zones principales de l'enregistrement
- Zones analytiques
- Zones statistiques
- Informations complémentaires

Il est possible de modifier toutes les zones déprotégées à l'écran.

Onglet « Zones principales de l'enregistrement »

Les informations de cet écran se présentent comme suit :

The screenshot shows a software interface with a tabbed menu at the top: 'Zones principales de l'enregistrement' (selected), 'Zones analytiques', 'Zones statistiques', and 'Informations complémentaires'. The main area is a form with the following fields:

- Société:** CLCS, INFOR FRANCE (CLCS)
- Séquence:** 2
- Exercice:** 2013, Exercice 2013
- Type d'écriture:** Comptable
- Date comptable:** 18/09/2013
- Num interne:** 201309181137240001
- N° ligne analytique:** 0
- Journal:** ABQ, ACHATS BQU
- N° Version:** (empty)
- Date document:** 18/09/2013
- Etablissement:** 0001, SIEGE_GARCHES
- Référence document:** dif310
- Compte général:** 445610, T-TVA DED fre 19.6-
- Auxiliaire:** (empty)
- N° enregistrement:** (empty)
- Sens:** Débit
- Tiers:** (empty)
- Montant société:** 392,000
- Tiers payeur:** (empty)
- Top devise:** Pièce mono-devise
- Tiers livré:** (empty)
- Cours devise:** 1,000000000
- Montant en devise:** 392,000
- Moyen de paiement:** (empty)
- Devises:** EUR, Euro
- Multi-échéance:** (empty)
- Devises:** EUR, Euro
- TVA:** 4, TVA 19.6%
- Code déduction partielle de TVA:** 60, recup 60%
- Date d'échéance:** 30/10/2013
- BAP:** (empty)
- Litige:** (empty)
- Date de valeur:** (empty)
- Modalité TVA:** N, Base TVA 2000,000
- Type de pièce:** FAC, Facture
- Taux déduction partielle de TVA:** 32,400
- Guide saisie:** DI, Guide achat Brig
- Flux:** (empty)
- Libellé écriture:** Inversion code deduct
- Compte contrepartie:** 4011110, Fournis. B&S
- N° ligne guide:** 445A, TVA Régul Achat
- Libellé complémentaire:** (empty)

Contrôles de zones :

Etablissement :

Cette zone est déprotégée si la société gère les établissements, sinon elle doit être grisée, et renseignée par 0001 par défaut. La zone établissement est obligatoire sur le mouvement de la pièce.

N° enregistrement :

Deux cas de figure se présentent :

* *Journal avec compteur automatique ou numérotation automatique* : Le n° d'enregistrement est protégé car cette zone est incrémentée lors de l'enregistrement effectif de la pièce comptable dans le brouillard.

* *Journal avec compteur manuel* : le n° d'enregistrement est déprotégé et modifiable par l'utilisateur. Le numéro d'enregistrement est obligatoire et doit être identique sur toutes les lignes de la pièce comptable. Rappelons que seuls les caractères numériques, alphanumériques et espaces sont autorisés.

Référence document :

Cette zone est facultative. Cette zone correspond à la référence de la facture émise par un tiers (Exemple : facture fournisseur).

La référence document est obligatoire si la zone « Unicité des références document » est renseignée avec les valeurs « Contrôle bloquant » ou « Contrôle non bloquant » sur le journal d'achat (Type A). Dans les autres cas, la référence document est facultative.

Date de document :

Cette zone est obligatoire si la référence document est renseignée, sinon elle est facultative. Si la date de document est renseignée, elle doit être antérieure ou égale à la date comptable.

Compte général :

Mouvement d'un journal de comptabilité générale

Cette zone est obligatoire. Deux cas de figure se présentent :

Le compte général est auxiliarisé. Dans ce cas, les zones « Auxiliaire » et « Tiers » deviennent obligatoires.

Le compte général n'est pas auxiliarisé. Dans ce cas, les zones « Auxiliaire » et « Tiers » doivent être protégées et non renseignées.

Le compte général peut être mouvementé si la date comptable est comprise entre la date d'ouverture du compte et la date de fermeture du compte.

Mouvement d'un journal analytique

Deux cas de figure se présentent :

Si la zone « OD analytique avec compte général » est cochée dans la fiche société (Onglet « Paramètres analytiques », alors le compte général devient obligatoire sur un journal purement analytique. Les numéros d'axes analytiques obligatoires sont alors recherchés au niveau du paramétrage du compte général.

Si la zone « OD analytique avec compte général » n'est pas cochée dans la fiche société (Onglet « Paramètres analytiques », alors le guide de saisie devient obligatoire sur l'OD analytique. Les numéros d'axes analytiques obligatoires sont alors recherchés au niveau du paramétrage du guide de saisie (Onglet « Axes analytiques »)

Auxiliaire :

Cette zone est obligatoire uniquement si le compte général est auxiliaisé. Sinon, elle est protégée et non renseignée.

Tiers :

Cette zone est obligatoire uniquement si le compte général est auxiliaisé. Sinon, elle est protégée et non renseignée. Seuls les tiers associés à l'auxiliaire peuvent être sélectionnés. Le tiers livré doit exister dans la table des tiers.

Tiers 2 :

Cette zone est facultative. Zone déprotégée si le compte général est auxiliaisé. Sinon, elle est protégée et non renseignée. Seuls les tiers associés à l'auxiliaire peuvent être sélectionnés. Si la zone est validée à blanc, le traitement recherche le tiers payeur dans la fiche tiers. Le tiers livré doit exister dans la table des tiers.

Tiers livré :

Cette zone est facultative. Zone déprotégée si le compte général est auxiliaisé. Sinon, elle est protégée et non renseignée. Seuls les tiers associés à l'auxiliaire peuvent être sélectionnés. Le tiers livré doit exister dans la table des tiers.

Top auxiliaire :

La zone est déprotégée uniquement si le compte général est auxiliaisé, Sinon elle est protégée. Si cette zone est validée à blanc et si le compte général est auxiliaisé, alors le programme force cette zone à 1 c'est-à-dire la rend cochée en mise à jour des écritures.

Sens :

Cette zone est obligatoire. Les deux valeurs possibles sont les suivantes :

- Débit
- ou Crédit.

Montant monnaie société :

Si la société ne gère pas les devises, le montant société est déprotégé, et le montant en devise protégé.

Le « Montant monnaie société » est obligatoirement renseigné sur tous les mouvements d'une pièce comptable. Ce principe est valable si la saisie est faite en monnaie société, ou en devise.

Si la zone « Autoriser les montants négatifs » est cochée dans la fiche société (Onglet « Paramètres généraux », alors les montants négatifs sont autorisés en intégration des écritures.

Si la zone « Autoriser les montants négatifs » n'est pas cochée dans la fiche société (Onglet « Paramètres généraux », alors les montants négatifs sont interdits en intégration des écritures.

Montant en devise :

Si la société ne gère pas les devises, le montant en devise est protégé.

Si la société gère les devises, le « Montant en devise » est obligatoire sur tous les mouvements, sauf sur les mouvements qui concernent :

Un écart de change » c'est-à-dire avec la zone CINTERNE = C

Ou une différence de change non réalisée avec la zone CINTERNE = 6

Si la zone « Autoriser les montants négatifs » est cochée dans la fiche société (Onglet « Paramètres généraux », alors les montants négatifs sont autorisés en intégration des écritures.

Si la zone « Autoriser les montants négatifs » n'est pas cochée dans la fiche société (Onglet « Paramètres généraux », alors les montants négatifs sont interdits en intégration des écritures.

Code devise :

Si la société ne gère pas les devises, le code devise est protégé.

Si la société gère les devises, le code devise est déprotégé et obligatoire sur tous les mouvements.

Top devise :

Si la société ne gère pas les devises, le top devise est initialisé à « Pièce sans devise ».

Si la société gère les devises, le top devise permet de définir si la pièce est :

- Mono-devise
- Multidevise

Contrôle devise :

Cette zone permet d'activer un contrôle de cohérence entre le montant société et le montant en devise lors du contrôle des écritures BATCH.

- Si la société ne gère pas les devises, le contrôle devise doit être non coché.
- Si la société gère les devises, et si le mouvement concerne :
 - Un écart de change » c'est-à-dire avec la zone CINTERNE = C
 - Ou une différence de change non réalisée avec la zone CINTERNE = 6alors le contrôle devise doit être non coché.
- Si la société gère les devises, et que le contrôle devise est coché, et si :
 - Le cours est = 1,0000 alors le montant devise doit être = montant société
 - Le cours est différent de 1,0000 alors le contrôle de cohérence est activé entre le montant devise et le montant société. Montant devise / cours = montant société.

Cours de la devise :

Si la société ne gère pas les devises, le cours de la devise est protégé et initialisé à 1.

Si la société gère les devises, le cours de la devise est déprotégé et obligatoire si le mouvement n'est pas :

- un écart de change c'est-à-dire avec la zone CINTERNE = C

- ou une différence de change non réalisée avec la zone CINTERNE = 6

Il est obligatoire sur tous les autres mouvements, sauf les mouvements de portefeuille avec la zone CORIG = P.

Moyen de paiement:

Cette zone est déprotégée uniquement si un auxiliaire et un tiers sont mouvementés sur la ligne, sinon la zone est protégée et non renseignée. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des moyens de paiement.

Date d'échéance:

Cette zone est déprotégée si un auxiliaire et un tiers sont mouvementés sur la ligne, et si le compte général est auxiliairisé. La date d'échéance doit être postérieure ou égale à la date de document. Zone facultative.

Sur les lignes servant à alimenter le portefeuille (journal de type B et journal d'effet coché et CG de racine effet et moyen de paiement BOR ou LCR) la date d'échéance est obligatoire.

Multi-échéances :

Cette zone permet de définir si la date d'échéance est éclatée en plusieurs échéances ou en une seule. Si le journal est de type achat ou vente, et si plusieurs échéances sont ventilées sur le mouvement tiers, alors cette zone prend la valeur V. Cette valeur signifie que le mouvement de tiers doit avoir au moins deux lignes d'échéances sur la clé « Compte général /auxiliaire / tiers ».

Litige:

Cette zone est facultative. Cette zone doit être déprotégée si le compte général est auxiliairisé sur l'enregistrement. Sinon, cette zone est protégée et non renseignée.

TVA :

Si le compte général est un compte de TVA (sauf ceux qui ont une nature TVA = 4) ou un compte assujéti à TVA, alors le code TVA est obligatoire sur le mouvement comptable.

Modalité de TVA :

Cette zone permet de définir la modalité de TVA qui doit être renseignée sur le mouvement comptable.

- Si la TVA sur encaissement n'est pas activée sur la société, alors la modalité de TVA doit être à N (c'est-à-dire sur les débits) sur tous les mouvements de la pièce.
- Si la TVA sur encaissement est activée au niveau de la société, alors les principes d'alimentation sont les suivants :
 - La modalité de TVA doit être alimentée par N sur les comptes HT, et sur le compte de TVA (sauf si nature de TVA = 4) si ce dernier a un type de TVA est = 1 (sur les débits) dans le plan comptable général.
 - La modalité de TVA doit être alimentée par O sur les comptes HT, et sur le compte de TVA (sauf si nature de TVA = 4) si ce dernier a un type de TVA est = 2 (sur encaissement) dans le plan comptable général.
 - Pour les comptes généraux qui ont un type de TVA différent de 1 ou 2 dans le plan comptable général, alors la modalité de TVA ne doit pas être renseignée.

Les factures étant mono régime, la modalité sera mise à jour sur la ligne tiers à l'identique des autres lignes lors de l'intégration des écritures BATCH.

Base de TVA :

Cette zone doit être renseignée sur les comptes de TVA sur les journaux d'achat (Type A) et de vente (Type V).

Code déduction partielle

Peut être renseigné sur un compte de TVA (sauf ceux qui ont une nature TVA = 4) ou un compte assujéti à TVA. Se référer à la documentation « Déduction partielle de la TVA ».

Pourcentage de déduction

Alimenté d'après le code déduction partielle ou d'après le taux du code taux de TVA. Se référer à la documentation « Déduction partielle de la TVA ».

BAP :

Cette zone est déprotégée si un auxiliaire et un tiers sont mouvementés sur la ligne, sinon cette zone est protégée. Les valeurs autorisées sont « A, O, N ou blanc ».

- O = pièces bonnes à payer
- A = pièces en attente de validation
- N = pièces bloquées
- ' ' = pour toutes les lignes non concernées par les BAP

Flux :

Si le compte général est soumis à flux dans le plan comptable général, le flux peut être renseigné sur le mouvement. Il est facultatif. Sinon, la zone est protégée et non renseignée.

Date de valeur :

Cette zone est facultative.

Compte de contrepartie :

Cette zone est facultative.

Type de pièce :

Cette zone est obligatoire. La valeur est pré-renseignée à partir du guide de saisie si renseigné sur le mouvement, ou à partir du journal.

Guide de saisie :

Guide sur un journal de comptabilité générale :

Le guide de saisie est facultatif sur une pièce de comptabilité générale. Aucun contrôle de zone n'est effectué à partir des guides de saisie en intégration des écritures.

Guide sur un journal analytique :

Deux cas de figure se présentent :

- Si la zone « OD analytique avec compte général » n'est pas cochée dans la fiche société (onglet « Paramètres analytiques »), alors le guide de saisie devient obligatoire sur tous les

mouvements d'un journal analytique. Les numéros d'axes analytiques obligatoires sont donc recherchés au niveau du paramétrage du guide de saisie (Onglet « Axes analytiques »).

- Si la zone « OD analytique avec compte général » est cochée dans la fiche société (onglet « Paramètres analytiques »), alors le compte général devient obligatoire sur tous les mouvements d'un journal analytique. Les numéros d'axes analytiques obligatoires sont donc recherchés au niveau du paramétrage du compte général (Onglet « Axes analytiques »).

N° de ligne :

Zone facultative. Elle peut être renseignée si le guide de saisie est renseigné sur le mouvement.

Aucun contrôle de zone n'est effectué à partir des lignes de guides de saisie en intégration des écritures.

Libellé de l'écriture :

La valeur de cette zone est libre. Si l'utilisateur valide cette zone à blanc, le libellé de l'écriture est alimenté par le libellé court du compte général.

Libellé complémentaire :

Zone facultative. La valeur de cette zone est libre.

Onglet « Zones analytiques » :

Cet écran affiche tous les mouvements analytiques associés à au mouvement de comptabilité générale sélectionné.

The screenshot shows the 'Mise à jour des écritures' application window. The 'Zones analytiques' tab is active. The form displays the following details:

- Société: CEZ01 - IGS FRANCE
- Num interne: 201308060958040000
- Séquence: 3
- N° ligne analytique: 1
- Exercice: 2013 - Exercice 2013
- Journal: 70 - VTE DE BIENS ET SERVICES
- Type d'écriture: Comptable
- N° Version: [empty]
- Date comptable: 06/08/2013
- Date document: 06/08/2013
- Type de ligne: [empty]
- Top ventilation analytique: 1
- Unité d'oeuvre: [empty]
- Quantité: 0
- Date début validité CCA: [empty]
- Date fin validité CCA: [empty]

Below the form is a table with the following columns: N° axe analytique, Libellé axe, Centre imputation, Libellé, Chapitre, and Nature.

N° axe analytique	Libellé axe	Centre imputation	Libellé	Chapitre	Nature
0	Axe produit	C1200	CENTRE C1200	70	NAT05
1	Axe région	B002	IMPUT B002	70	NAT05
2	Axe 2	V307	V307	70	NAT05
3	Axe 3 / tiers	D888	Centre Imput D888	70	NAT05

Principes :

Si le mouvement est comptabilisé sur un journal comptable :

- Si le compte général n'est pas soumis à imputation analytique, alors l'onglet « Zones analytiques » n'est pas accessible par l'utilisateur. Le « top ventilation analytique » est initialisé à 0 sur le mouvement dans ce cas. Le n° de ligne analytique (DLIGANA) est à 0.
- Si le compte général est soumis à imputation analytique (sans table de répartition analytique), alors le traitement affiche les numéros d'axes analytiques qui sont obligatoires sur le compte général, ainsi que les imputations analytiques existant sur le mouvement. Le top ventilation est initialisé à 1 dans ce cas. Le n° de ligne analytique (DLIGANA) est supérieur à 0.
- Si le compte général est soumis à imputation analytique, et paramétré avec une table de répartition analytique, et aucune reventilation analytique n'a été effectuée dans FMINTEGRATION, alors le traitement n'affiche aucun axe analytique dans le tableur des zones analytiques. Le top ventilation est initialisé à A dans ce cas. Le n° de ligne analytique (DLIGANA) est à 0 sur le mouvement de comptabilité générale.

Les imputations analytiques seront ventilées automatiquement par axe lors du contrôle BATCH. Le top ventilation analytique passera alors à R.

Si le compte général est soumis à imputation analytique et si la reventilation analytique est effectuée directement dans FMINTEGRATION, alors le traitement affiche les numéros d'axes analytiques. Les imputations analytiques sont alors ventilées dans le tableur des zones analytiques. Le top ventilation est initialisé à R dans ce cas. Le n° de ligne analytique (DLIGANA) est à 0 sur le mouvement de comptabilité générale, et supérieur à 0 sur les mouvements analytiques.

Rappel :

- si la zone « Comptes généraux liés à une table des natures » est cochée dans la fiche société (Onglet « Paramètres analytiques »), alors seules les natures autorisées sur le compte général sont affichées dans la liste des natures.
- si la zone « Contrôle CI » est cochée dans la nature analytique, alors seuls les centres d'imputations autorisés sur la nature sont affichés dans la liste des centres d'imputations.

Si le mouvement est comptabilisé sur un journal analytique :

- Si la zone « OD analytique avec CG » est cochée dans la fiche société (Onglet « Paramètres analytiques »), alors le compte général soumis à analytique est obligatoire sur le mouvement analytique. Les axes analytiques paramétrés sur le compte général servent de contrôle pour la saisie des imputations analytiques. Le traitement affiche alors les imputations analytiques existant sur le mouvement analytique. Le « top ventilation analytique » est initialisé à 0 sur le mouvement analytique. Le n° de ligne analytique (DLIGANA) est supérieur à 0 sur le mouvement analytique.
- Si la zone « OD analytique avec CG » n'est pas cochée dans la fiche société (Onglet « Paramètres analytiques »), alors le guide de saisie est obligatoire sur le mouvement analytique. Les axes analytiques paramétrés sur le guide de saisie (Onglet « Axes analytiques ») servent de contrôle pour la saisie des imputations analytiques. Le traitement affiche alors les imputations analytiques existant sur le mouvement analytique. Le « top ventilation analytique » est initialisé à 0 sur le mouvement analytique. Le n° de ligne analytique (DLIGANA) est supérieur à 0 sur le mouvement analytique.

Type de ligne :

Si le mouvement est comptabilisé sur un journal comptable :

- Si le compte général est soumis à analytique (et sans table de répartition analytique), et sans reventilation multiple par axe, alors le type de ligne est à blanc.
- Si le compte général est soumis à analytique et que les mouvements analytiques associés existent dans la table FMINTEGRATION (cas des mouvements de comptabilité générale ayant le code R dans le top ventilation analytique), alors la zone « Type de ligne » est :
 - à blanc sur le mouvement de comptabilité générale
 - à A sur les mouvements analytiques associés

Si le mouvement est comptabilisé sur un journal analytique :

Le type de ligne est à A sur les mouvements comptabilisés sur un journal analytique (Type Y).

Top ventilation analytique :

Si le mouvement est comptabilisé sur un journal comptable :

Les valeurs autorisées sont les suivantes :

- 0 : ce top est mis à jour sur :
 - les mouvements de comptabilité générale dont le compte général n'est pas soumis à analytique (Onglet « Zones analytiques » non accessible dans ce cas).
 - Les mouvements comptabilisés sur un journal analytique (type Y)
- 1 : ce top est mis à jour sur :
 - les mouvements de comptabilité générale dont le compte général est soumis à analytique (sans table de répartition), avec une seule imputation analytique par axe.
 - Les mouvements analytiques (ayant A dans CTYPECR) comptabilisés sur un journal comptable qui sont associés à un mouvement de comptabilité générale ayant R dans CTOPVENTIANA.
- A : ce top est mis à jour sur les mouvements de comptabilité générale dont le compte général est soumis à analytique avec table de répartition. Lors du contrôle BATCH, la reventilation sera générée automatiquement à partir de la table de répartition analytique indiquée dans le compte général
- R : ce top est mis à jour sur les mouvements de comptabilité générale dont le compte général est soumis à une reventilation analytique. Les mouvements analytiques associés au mouvement de comptabilité générale sont donc présents dans FMINTEGRATION.

Unité d'œuvre :

Cette zone est obligatoire si la quantité d'unité d'œuvre est renseignée. Si la zone est validée à blanc, alors le traitement force cette zone par l'unité d'œuvre de la nature.

Quantité d'unité d'œuvre :

La saisie des quantités est obligatoire si la zone « Saisie des quantités » est cochée au niveau de la nature.

Date de début de validité CCA

Date de fin de validité CCA

Si la date de validité des CCA est renseignée sur le mouvement de comptabilité générale, elle est automatiquement affichée sur cet écran analytique. Ces zones ne sont pas modifiables à ce stade.

Seule la modification de la date de validité CCA sur le mouvement de comptabilité générale inducteur peut impacter la date de validité des CCA sur le mouvement de comptabilité analytique.

Onglet « Zones statistiques »

Cet écran se présente comme suit :

The screenshot shows a software interface titled 'Mise à jour des écritures'. It has four tabs: 'Zones principales de l'enregistrement', 'Zones analytiques', 'Zones statistiques' (which is active), and 'Informations complémentaires'. The main area contains several input fields and dropdown menus:

- Société:** CEZ01 (with a search icon) and IGS FRANCE (with a dropdown arrow).
- Séquence:** 3
- Exercice:** 2013 (with a search icon) and Exercice 2013 (with a dropdown arrow).
- Type d'écriture:** Comptable (with a dropdown arrow).
- Date comptable:** 06/08/2013 (with a dropdown arrow).
- Num interne:** 201308060958040000
- N° ligne analytique:** 1
- Journal:** 70 (with a search icon) and VTE DE BIENS ET SERVICES (with a dropdown arrow).
- N° Version:** (with a search icon)
- Date document:** 06/08/2013 (with a dropdown arrow).
- Affectation 1-5:** Five empty input fields.
- STAT 15:** Input field with a light blue background.
- STAT 20:** Input field with a light blue background.
- STAT 36:** Input field with a light blue background.

Contrôles de zones :

Zone affectation :

Cette zone est facultative. La valeur de cette zone est libre.

Zone affectation 2 :

Si le code origine de l'enregistrement (Zone CORIG) est = « P » (Portefeuille), la zone « Affectation 2 » est obligatoire. Dans ce cas précis, le marquage de l'affectation 2 doit commencer par « RLV ».

Si le code origine de l'enregistrement (CORIG) est différent de « P », cette zone est facultative. La valeur de cette zone est libre.

Zone affectation 3 :

Cette zone est facultative. La valeur de cette zone est libre.

Rappelons toutefois, que l'affectation 3 peut être mise à jour par certains traitements de Finance WS.

Zone affectation 4 :

Cette zone est facultative. La valeur de cette zone est libre.

Zone affectation 5 :

Cette zone est facultative. La valeur de cette zone est libre.

Zone statistique 15 :

Cette zone est facultative. La valeur de cette zone est libre.

Zone statistique 20 :

Cette zone est facultative. La valeur de cette zone est libre.

Zone statistique 36 :

L'affichage de cette zone est conditionné.

Si le compte général est un compte de TVA et que la nature de ces comptes de TVA est :

- 6 : collectée à justifier (sur encaissement)
- 7 : collectée à déclarer (sur encaissement)
- 8 : déductible à justifier (sur encaissement)
- 9 : déductible à déclarer (sur encaissement)

alors cette zone est toujours protégée. Si la zone est renseignée, la valeur est affichée en mise à jour des écritures, mais non modifiable.

Dans les autres cas, cette zone est facultative. La valeur de cette zone est libre.

Onglet « Informations complémentaires »

Cet écran se présente comme suit :

The screenshot shows a software interface with a blue header and a navigation bar containing four tabs: 'Zones principales de l'enregistrement', 'Zones analytiques', 'Zones statistiques', and 'Informations complémentaires'. The 'Informations complémentaires' tab is active. The interface is divided into two columns of fields. The left column includes fields for 'Société' (CEZ01), 'Séquence' (3), 'Exercice' (2013), 'Type d'écriture' (Comptable), 'Date comptable' (06/08/2013), 'Code origine' (Sur tous les mouvements), 'Rib', 'N° lettrage', 'N° Chèque', 'N° VCOM', 'Identifiant LAD', 'N° Chrono', 'Type de cours', 'Date début validité CCA', 'Pièce jointe' (J), 'Utilisateur de création' (CEZ), and 'Dernier utilisateur de modification' (CEZ). The right column includes fields for 'Num interne' (201308060958040000), 'N° ligne analytique' (1), 'Journal' (70), 'N° Version', 'Date document' (06/08/2013), 'Code interne' (Saisie normale), 'Banque de domiciliation', 'Date relance', 'Date de plus haut lettrage', 'Date livraison', 'Top lettrage manuel', 'Signature' (CEZ), 'Code cycle', 'N° Pièce' (PJ800), 'Montant de référence' (0), 'Date fin validité CCA', 'Ecriture réciproque', 'Date de création' (06/08/2013), and 'Dernière date de modification' (06/08/2013).

Contrôles de zones :

Ce troisième écran concerne les zones complémentaires.

Code origine :

Cette zone est obligatoire. Les valeurs possibles sont les suivantes :

- A : sur tous les mouvements
- D : sur les effets clients définitifs
- P : sur les effets en attente d'acceptation

Pour information :

- Si la zone « code origine » = D sur le mouvement, ceci indique qu'un enregistrement complet existe dans FMINTEGRATION, et qu'un autre existe dans le portefeuille d'intégration FMINTEGRPORTEF.
- Si la zone « code origine » = P sur le mouvement, ceci indique qu'il existe un enregistrement qui a les zones « société, établissement, et n° interne, et affectation 2 » alimentées sur le mouvement dans FMINTEGRATION et qu'un autre enregistrement complémentaire existe dans FMINTEGRPORTEF.

Code interne :

Cette zone est obligatoire. Cette zone est déclarée sur 1 caractère alphanumérique. Les valeurs de cette zone sont :

- N : Saisie normale
- C : Change
- E : Escompte
- B : Ecritures en provenance de la chaîne de BTP
- P : Ecritures en provenance de la chaîne ANAEL RH-PAIE
- 0 : Reprise des A-nouveaux
- 1 : Règlement, encaissement, remise automatiques
- 2 : OD analytique
- 3 : Différence de règlement
- 4 : Contrepartie automatique
- 5 : Interface
- 6 : Réévaluation devises
- 7 : Génération auto OD TVA s/encaissement
- 8 : Reprise
- 9 : Génération auto écritures de liaison

Rib :

Cette zone est facultative. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des RIB Tiers.

Banque de domiciliation :

Cette zone est facultative. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des banques.

Top relance :

Cette zone est facultative. Si le compte général est auxiliaisé sur l'enregistrement, cette zone est déprotégée. Cette zone est cochée si le tiers est relançable. (Cf fiche tiers).

Si le compte général n'est pas auxiliaisé sur l'enregistrement, cette zone est protégée.

N° relance :

Cette zone est facultative. Si le compte général est auxiliaisé sur l'enregistrement, cette zone est déprotégée. La valeur de cette zone peut être modifiée par l'utilisateur. Si le compte général n'est pas auxiliaisé sur l'enregistrement, cette zone est protégée.

Date de relance :

Cette zone est facultative. Si le compte général est auxiliaisé sur l'enregistrement, cette zone est déprotégée. La valeur de cette zone peut être modifiée par l'utilisateur. La date doit être valide. Si le compte général n'est pas auxiliaisé sur l'enregistrement, cette zone est protégée, et non renseignée.

N° lettrage :

Cette zone est protégée car elle est alimentée automatiquement par les traitements de lettrage. La valeur n'est pas modifiable par l'utilisateur.

Date du lettrage :

Si la zone « n° de lettrage » est renseignée, la date du lettrage devient obligatoire.

Si la zone « n° de lettrage » n'est pas renseignée, la date du lettrage devient facultative.

Date du plus haut lettrage :

Si la zone « n° de lettrage » est renseignée, la date du plus haut lettrage devient obligatoire.

Si la zone « n° de lettrage » n'est pas renseignée, la date du plus haut lettrage devient facultative.

N° pré-lettrage :

Cette zone est facultative. Si la valeur est renseignée sur le mouvement, elle est pré-chargée en mise à jour des écritures.

N° chèque :

Cette zone est facultative. Si la valeur est renseignée sur le mouvement, elle est pré-chargée en mise à jour des écritures.

Date de livraison :

Elle est facultative. Si la valeur est renseignée sur le mouvement, elle est pré-chargée en mise à jour des écritures.

Top pointage :

Cette zone est facultative. La zone peut être cochée ou non.

Top lettrage manuel :

Actuellement cette zone est protégée et non renseignée.

N° de VCOM :

Cette zone est protégée et non modifiable par l'utilisateur. Cette valeur est mise à jour par le traitement de règlements automatiques fournisseurs. Si le n° de VCOM est renseigné, il est pré-chargé mais non modifiable.

Signature :

Cette zone est facultative. La valeur est identique sur tous les mouvements de la pièce.

Identifiant LAD :

Cette zone est facultative.

Code cycle :

Cette zone est facultative. Cette zone doit être déprotégée uniquement si les journaux d'achat. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des cycles de validation des « Bons à Payer », et être de type BONAYER ou BONAPAYER2.

N° chrono :

Cette zone est facultative.

N° de pièce :

Cette zone est facultative.

Type de cours :

Cette zone est facultative.

Montant référence :

Cette zone est facultative.

Date début de validité CCA et Date fin de validité CCA

Si la date de validité des CCA est renseignée sur le mouvement, elle est pré-chargée.

- Si le mouvement est comptabilisé sur un journal analytique :
La date de validité CCA est protégée et non renseignée sur des journaux purement analytiques de type « Y ».
- Si le mouvement est comptabilisé sur un journal comptable :
L'affichage de la date de validité CCA est conditionné :
 - Si la date de validité est interdite sur le compte général (le compte général n'étant pas de type CCA), la date de début et fin de validité CCA est protégée et non renseignée.
 - Si la date de validité est obligatoire sur le compte général de type CCA, la date de validité CCA est déprotégée. Elle doit être renseignée sur le mouvement de comptabilité générale. La date de début de validité peut correspondre à l'exercice du mouvement, ou à l'exercice précédent. La date de fin de validité doit être strictement supérieure à la date de validité de début.

- Si la date de validité est facultative sur le compte général de type CCA, la date de validité des CCA est déprotégée. Elle peut être validée à blanc. Lors du contrôle BATCH, l'amplitude de dates de validité CCA sera alors forcée par l'amplitude de dates de la période de comptabilisation de l'écriture.

En cas de modification de la date de validité des CCA sur le mouvement de comptabilité générale, elle impacte automatiquement l'affichage de la date de validité des CCA dans l'onglet « Imputations analytiques ». Elle est toujours identique à la date de validité des mouvements analytiques associés.

Pièce jointe :

Cette zone est exploitée si la « Gestion des documents dématérialisés » est activée dans la société courante. Cette zone est protégée :

- Si un lien existe dans la table **FMINTEGRPJ** entre une « Pièce jointe » et le numéro interne TNUMINT, alors la zone « Pièce jointe » (zone CPJ de FMINTEGRATION) est renseignée par « J » sur le mouvement comptable.
- Si aucun lien n'existe dans la table **FMINTEGRPJ** entre une « Pièce jointe » et le numéro interne TNUMINT, alors la zone « Pièce jointe » (zone CPJ) n'est pas renseignée (c'est-à-dire CPJ = NULL dans FMINTEGRATION) sur le mouvement comptable.

Ecriture réciproque :

Cette zone est exploitée dans le module des « Ecritures réciproques ». Les écritures réciproques en provenance des sociétés émettrices sont marquées sur tous les mouvements de comptabilité générale et analytique par la valeur « I » dans la zone CTOPRECIPROQ dans FMINTEGRATION. Cette zone est accessible si la société courante est autorisée à réceptionner les écritures réciproques, et si le journal de comptabilisation est de type « Achat ou Vente » (Type A ou V). Les deux valeurs autorisées dans la zone CTOPRECIPROQ sont « I » (comme Inter compagnie) ou NULL dans FMINTEGRATION.

User de création :

Cette zone est protégée, et non modifiable par l'utilisateur. Elle est mise à jour automatiquement par les traitements de Finance WS.

Date de création :

Cette zone est protégée, et non modifiable par l'utilisateur. Elle est mise à jour automatiquement par les traitements de Finance WS.

User de modification :

Cette zone est protégée, et non modifiable par l'utilisateur. Elle est mise à jour automatiquement par le traitement de Finance WS.

Date de modification :

Cette zone est protégée, et non modifiable par l'utilisateur. Elle est mise à jour automatiquement par le traitement de Finance WS.

Chapitre 3 Droits en « Mise à jour des écritures BATCH »

Principe

Rappelons que le « droit sur la société » est activé lorsque le profil utilisateur rentre sur la société courante. Si l'utilisateur a au moins un droit, il peut rentrer sur la société.

Si les droits sont activés au niveau de la fiche société, seuls les droits suivants sont contrôlés en « Mise à jour des écritures BATCH » :

- Droit en écriture sur la société courante
- Droit en écriture sur les journaux

La « Mise à jour des écritures BATCH » ne tient pas compte des droits en écriture sur les établissements (à cause des écritures inter-établissement), des droits en écriture sur les comptes généraux, des droits en écritures sur les guides de saisie, droits en écriture sur les centres d'imputations.

====